



Delai pour faire effectuer une opérartion de bornage judiciaire.

Par **mobil**, le **21/03/2013 à 13:50**

Bonjour,rnrnLitige de propriété. rnrnAprès un jugement judiciaire sur un bornage établi par le tribunal en septembre 2012 nous n'avons aucune nouvelle (mes parents) de l'expert géomètre pour implémentation des bornes, de la somme qu'ils ont déposée au greffier ($1.300 + 1.200 = 2.500$ €) de garantie et aucun remboursement de la partie adverse. rnrnPouvez vous me dire les démarches à suivre pour débloquer la situation.rnrnMerci d'avance.

Par **kataga**, le **22/03/2013 à 14:37**

bonjour,rnil faut écrire et garder la copie de vos courriers.

Par **Christophe BUFFET**, le **23/03/2013 à 01:10**

[fluo]bonjour[/fluo]rnrnAvez-vous reçu un jugement ?

Par **mobil**, le **24/03/2013 à 20:50**

Bonjour, rnrnOui, le jugement date de septembre 2012 et jusqu'à ce jour pas de nouvelle du géomètre-expert et de la partie adverse pour le remboursement.rnrnDoit je faire un courrier au

géomètre expert et copie a l'ordre des géomètres-expert pour faire avancer l'affaire? Pour le remboursement de la partie adverse l'avocat devait mandaté un huissier en octobre 2012 et la aussi toujours rien..... Que faire..... Merci d'avance.

Par **kataga**, le **24/03/2013** à **20:59**

bonjour, rnoui, depuis septembre 2012 vous auriez du faire un courrier au géomètre pour lui envoyer la copie du dossier.. il faut vous dépêcher un peu maintenant ...

Par **mobil**, le **24/03/2013** à **21:04**

Oui je comprendrnJ'attendais des nouvelles de l'avocate qui me dit faire le nécessaire mais toujours rien